



Commune de Cornillon-en-Trièves

Projet de nouvelle antenne Free Mobile

Information aux habitants

Suite au dépôt du dossier d'information mairie (26 janvier), des échanges ont eu lieu entre les élus et les interlocuteurs de Free pour trouver une solution moins impactante pour le paysage que l'implantation choisie par Free au col du Thaud.

Free a déposé une déclaration préalable de travaux (reçue en mairie le 16 juin), tenant compte de certaines demandes émises par la commune mais *conservant l'implantation au col du Thaud*.

Dans le cadre de l'instruction de la déclaration préalable, la commune a fait appel aux services d'un architecte paysagiste de l'état afin d'évaluer l'impact du projet. Celui-ci a émis un avis négatif sur le projet (rapport reçu le 27 juin).

Une lettre a été envoyée à Free pour les informer à la fois de l'avis négatif de l'architecte, d'une nouvelle proposition alternative, et rappelant les alternatives soumises précédemment.

L'arrêté d'opposition à la déclaration préalable, au nom de la Commune de Cornillon-en-Trièves a été pris par le Maire et expédié par envoi recommandé le 9 juillet, signifiant à Free le refus de sa déclaration préalable. Ce refus a été affiché en mairie.

Le choix des technologies déployées sur les sites des opérateurs (4G, 5G...) n'entre pas dans le cadre de l'urbanisme et relève de la compétence exclusive de l'état.

Les éléments du dossier sont pour la plupart disponibles en ligne (liens dans la suite du document, sous forme électronique). Ils sont également consultables en mairie, sur rendez-vous.

Chronologie et références

31 mars 2020 : dépôt en mairie d'un premier dossier par Free.

26 janvier 2021 : dépôt en mairie d'un second dossier par Free ; mis en ligne sur le site web de la commune **ICI**.

16 février : réunion de concertation Free – Mens – Cornillon ; compte-rendu mis en ligne **ICI**.

23 février : discussion en conseil municipal ; compte-rendu **ICI**.

2 mars : réunion d'élus pour mettre au point une motion.

9 mars : nouvelle discussion sur la motion en conseil municipal ; compte-rendu **ICI**.

15 mars : motion adoptée à l'unanimité du conseil municipal, mise en ligne **ICI**.

mars - avril : suite d'échanges de mails avec les interlocuteurs de Free pour l'aménagement du projet.

30 mars : point sur les échanges avec Free, en conseil municipal ; compte-rendu **ICI**.

27 avril : point sur les échanges avec Free, en conseil municipal ; compte-rendu **ICI**.

16 juin : réception en mairie de la Déclaration Préalable de travaux n° DP0381272120004.

22 juin : réunion sur site avec l'Architecte Paysagiste Conseil de l'État, et la personne référente de la DDT38, (Service d'Aménagement Sud-Est).

27 juin : rapport de C. Veyrat-Parisien, Paysagiste Conseil de l'État, défavorable au projet d'antenne au col du Thaud.

5 juillet : courrier du Maire aux interlocuteurs de Free. Au courrier est joint le rapport d'architecte, motivant un refus du projet dans sa forme actuelle. Une nouvelle implantation est proposée, au sommet du Serre Vulson. Cette nouvelle proposition assurerait une meilleure couverture, à la fois de Mens et de Cornillon, avec une antenne beaucoup plus basse, et donc peu impactante sur le paysage. Sont rappelées également les propositions précédentes, en particulier sur l'antenne existante de Château-Vieux (à partir de laquelle tous les autres opérateurs couvrent Mens).

9 juillet : Refus de la déclaration préalable posté en recommandé.